

Type Diplôme : PREPARATION		
COMPOSANTE	DROIT	
LIBELLE	PREPARATION COMMISSAIRE DE JUSTICE	
		Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération N°CEVE-2026-13-DEVE-001 , relative au régime commun des études et aux modalités générales du contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.
LANGUE ENSEIGNEMENT		
Français		
REDOUBLEMENT		
Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours		
Non applicable		
PROFESSIONNALISATION		
Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours		
Stages		
Non applicable		
Autres modalités		
Non applicable		
EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE		
Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents parcours		
Sessions d'examen		
Non applicable		
Seconde chance		
Non applicable		
VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION		
Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux différents parcours		
Validation		
Non applicable		
Capitalisation/conservation		
Non applicable		
Compensation		
Non applicable		
Note éliminatoire		
Non applicable		
TEXTES RÉGLEMENTAIRES		
Art. L613-2 du Code de l'éducation		

